

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le treize octobre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1		RPQS USTOM	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'USTOM	
2		RPQS Assainissement collectif	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif	
3		RPQS SIAEP	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public du SIAEP	
4		CDAS	Adhésion au CDAS pour l'année 2017	
5		TRAVAUX MAIRIE	Travaux de ravalement façade Mairie	
6		5 ° Tranche ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Choix des entreprises pour l'étude géotechnique de la 5° tranche de l'assainissement collectif	
7		SALLE MULTI ACTIVITES	Règlement de la salle multi activités	
8		CHEMIN DU PLATAN	Acte de notoriété acquisitive parcelle AI 265	

L'an deux mille seize, le treize octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 06 Octobre 2016.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc RABOISSON, ROHOF Marie-Catherine, BUYTAERT Sophie, POUGET Marie-Pierre, COMBESCOT Aurélie, Alain BATAK, Cédric MEYROU, Franck POURTAL, Josette LAGORCE,

Absents excusés : Florentine POUCHIN, Hélène DENOST, Jean-Luc FAVRETTO, Sébastien BAGGIO

Absent non excusé : Francis CARNET GUILLOT,

Procurations : Sébastien BAGGIO à Marie-Catherine ROHOF

Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE

Jean-Luc FAVRETTO à Franck POURTAL

Florentin POUCHIN à Sophie BUYTAERT

Secrétaire de séance : Franck POURTAL

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'USTOM
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'Assainissement Collectif
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) du SIAEP
- Adhésion au CDAS
- Travaux de ravalement de la façade de la Mairie
- Choix des entreprises pour l'étude géotechnique de la 5° tranche de l'assainissement collectif
- Règlement de la salle multi-activités

- Chemin du Platan : notoriété acquisitive parcelle AI 265

Communauté de Communes

- Stade : vestiaires

Commissions et syndicats

- SDE 24 : compteurs linky
- Travaux à l'Eglise

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la trésorière municipale Mme TREBOUTTE qu'il a sollicité pour présenter l'analyse financière de la commune basée sur les 3 dernières années.

Celle-ci procède aux commentaires des données chiffrés issus des comptes de gestion de 2013 à 2015.

La situation financière de la commune de Montcaret est relativement satisfaisante

Sur la période 2013-2015 la progression des produits a été plus rapide que celle des charges de fonctionnement, ce qui a permis de dégager une capacité d'autofinancement confortable et en progression.

Parallèlement, sur la période, la Commune a investi de manière plus importante que la moyenne nationale. Ces investissements ont été réalisés grâce à des ressources propres (en 2013) mais aussi par le recours à l'emprunt (en 2014 et 2015).

Cet endettement va impacter la capacité d'autofinancement nette de la collectivité sur les exercices 2016-2017, années de remboursement des emprunts à court terme. La situation se stabilisera à partir de l'année 2018, où le niveau des annuités de remboursement sera équivalent à celui connu traditionnellement par la Commune.

La collectivité dispose encore de marges de manœuvre sur le long terme tant sur la fiscalité (faible pression fiscale) que sur l'emprunt (de manière modérée).

En effet, le niveau d'endettement de la collectivité ne pourra être absorbé par la commune qu'avec un maintien de ses ressources.

ORDRE DU JOUR

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'USTOM EXERCICE 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et transport des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et transport des déchets de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais pour l'exercice 2015.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et transport des déchets de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais pour l'exercice 2015.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

Au sujet de l'assainissement collectif M. RABOISSON indique que le conseil communautaire de la CDC a voté la gestion de l'assainissement collectif à partir du 1^{er} janvier 2017. Il déplore que les conseils municipaux n'aient pas été interrogés sur ce sujet avant la décision, d'autant plus que seul l'investissement serait pris en charge par la CDC, le fonctionnement resterait à la charge des Communes.

Le Maire répond que compte tenu de la réforme de l'attribution des subventions par le conseil départemental qui désormais se résume au Contrat d'Objectif, il ne sera plus possible pour les petites communes de financer des tranches d'assainissement (5T=800 000€) sauf à ne rien faire d'autre.

Pour ce qui est de la prise en charge du fonctionnement par les Communes cela reste à décider lors du prochain conseil communautaire.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport sur le prix et la qualité du service public du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) pour l'année 2015 a été communiqué aux Communes.

Il précise que ce rapport est à la disposition de tout requérant au secrétariat de la Mairie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend acte de ce rapport.

ADHESION AU COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS) ANNEE 2017

Le Maire, informe le Conseil Municipal de la création, en date du 25 février 1992, d'un COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE, s'engage à inscrire au Budget le montant total de la cotisation et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

TRAVAUX REFECTION FACADE MAIRIE

Conformément à la délibération du 21 juillet dernier choisissant l'entreprise BOUSQUET pour les travaux de réfection de la façade de la Mairie, le Maire présente au conseil une variante dans le devis choisi sur la qualité du sable utilisé pour le nettoyage des pierres (hydro gommage).

Cette option élève le devis à 23 259.42 € HT au lieu de 21 609.45 € HT

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité retient la variante de l'entreprise BOUSQUET.

DECISION MODIFICATIVE

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
23	2313	Travaux bâtiments	+ 3 000.00
		TOTAL	+ 3 000.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
020	020	Dépenses imprévues	-3 000.00
		TOTAL	-3 000.00

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 5 ° TRANCHE ETUDE GEOTECHNIQUE CHOIX DES ENTREPRISES

Dans le cadre du programme des travaux relatifs à l'extension du réseau d'assainissement collectif (tranche 5) un appel d'offres à été lancé pour la réalisation des études géotechniques.

Deux entreprises ont répondu à cet appel conformément au cahier des charges, devis estimatif et quantitatif, et plan du projet des travaux :

- GEOTEC : 8 650.00 € HT avec une variante élevant le devis à 9 730.00 € HT
- OPTISOL : 7 218.63 € HT

Le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise la mieux disante : OPTISOL

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité approuve la proposition du Maire

REGLEMENT SALLE MULTIACTIVITES

Mme COMBESCOT présente un règlement pour l'usage de la salle multi activités prévoyant des participations aux frais de fonctionnement.

Elle demande à ses collègues de se prononcer sur un quota d'heures d'utilisation de cette salle proposée lors du précédent conseil municipal.

A 1 voix POUR (M. BAGGIO) 4 abstentions (MEYROU POUGET POUCHIN ET DENOST) et 9 CONTRE cette proposition n'est pas retenue et ne sera donc pas intégrée au règlement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuvé le règlement de la salle multi activités tel que présenté par MME COMBESCOT.

CHEMIN DU PLATAN

Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis plus de cinquante ans la parcelle AI 265 d'une contenance de 4 a 48 ca au lieu-dit « le Platan » est utilisée en nature de chemin d'accès, d'une façon continue, publique et non équivoque.

Cet espace a été entretenu sans interruption par la Commune.

A cette fin, les conditions exigées par l'article 2229 du Code Civil pour acquérir cette parcelle par la prescription trentenaire sont réunies au profit de la Commune qui doit être considérée comme propriétaire de la parcelle pour le cas où cette parcelle ne serait pas attitrée.

La prescription acquisitive désigne la possibilité d'acquérir la propriété par l'usage, il est donc proposé de constater la prescription acquisitive de la parcelle cadastrée AI 265, moyennant les frais d'acte, sans compensation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer l'acte de notoriété acquisitive, et donne la faculté à M. le Maire de se substituer à la -dite signature au profit de l'étude de Me BARBY, Notaire à PORT STE FOY ;

MATERIEL ECOLE

Le Maire explique que les effectifs de la classe des moyens de la maternelle à beaucoup augmenté cette année et qu'il convient d'acquérir des bancs supplémentaires.

Un devis pour 5 bancs de l'entreprise SADEL nous est parvenu pour un montant de 555.00 € TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité cette dépense.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	2184	Matériel	+ 600.00
		TOTAL	+ 600.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
020	020	Dépenses imprévues	-600.00
		TOTAL	-600.00

MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire informe le conseil qu'une armoire réfrigérée du restaurant scolaire est tombée en panne.

Un devis de réparation a été fourni pour un montant de : 1 200.00 € TTC

La fourniture de ce matériel neuf s'élève à : 2 616.00 € TTC

Compte tenu que ce matériel date de 2005, le Maire propose d'opter pour un remplacement à neuf de ce matériel.

Le conseil accepte à l'unanimité cette dépense

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	2184	Matériel	+ 2 700.00
		TOTAL	+ 2 700.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
020	020	Dépenses imprévues	-2 700.00
		TOTAL	-2 700.00

TRAVAUX VESTIAIRES DU STADE

Le Maire indique que dans le cadre de la compétence sports de la CDC, le conseil communautaire a décidé de démolir la construction existante, compte tenu de sa vétusté, pour reconstruire un vestiaire et des tribunes aux normes.

Les travaux doivent débuter dans les prochains jours et un arrêté de fermeture du stade est à l'étude.

COMPTEURS LINKY

Une commune de gironde est passée au TA pour avoir pris une délibération contre la pose de ces compteurs. Le délibéré sera connu début novembre.

TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Le Maire fait part de sa communication téléphonique avec l'architecte M ; JOUDINAUD qui l'a informé de la réunion de préparation des travaux avec les artisans vers le 15 novembre.

CANAELEC

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu l'entreprise CANAEL pour l'effacement de la ligne électrique reliant Chalustre au Gourdon.

Cette ligne sera remplacée par un réseau souterrain qui n'empruntera que des propriétés privées.

ETUDE DE L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

Le Maire indique que l'ATD a communiqué l'étude de l'aménagement des abords de la Mairie dans le cadre de l'accessibilité.

La commission des bâtiments se réunira prochainement pour l'étudier.

SIAEP

Mme ROHOF fait le compte rendu de la dernière réunion du SIAEP.

-Le prix de l'eau a légèrement baissé

Le syndicat attend toujours la décision de la Préfète pour son adhésion au SMDE 24.

La requête au TA de la commune de Lamothe contre le SIAEP n'a pas reçu de suite pour le moment

Le Président a fait état de son différend avec la CDC concernant l'acquisition du terrain proche de l'usine d'eau.

COMMISSION SPORTS CDC

Mme COMBESCOT indique que la CDC est favorable à l'installation d'un city stade sur la commune.

Elle rapporte l'objet de ses investigations à savoir :

-deux terrains seraient potentiellement bien situés : un à l'aire de pique-nique et l'autre au Presbytère.

La première pose le problème du feeder gaz qui passe sur cette parcelle et le second appartient à l'Evêché

Le Maire pense que ce terrain est à vendre, la question sera posée à l'Evêché.

CHEMINEMENT AUTOUR DE L'ÉGLISE

Le Maire indique que M. LANDES conservateur des monuments historiques souhaite soumettre à la Mairie un projet pour réunir les deux parties du site autour de l'Eglise.

Cela pose le problème de l'accès à l'Eglise.

Aussi, une réunion avec le conservateur et les responsables de la paroisse est prévu vendredi 14 octobre.

USTOM

Mme LAGORCE fait le compte rendu de la dernière réunion de l'USTOM.

Elle précise que 2 réunions ont été nécessaires et le quorum n'était toujours pas atteint.

Le président de l'USTOM prévoit d'envoyer une lettre aux Maires des Communes pour remobiliser les élus.

Suite à l'assujettissement du budget de l'USTOM à la TVA il convient de voter de nouveau la grille tarifaire de la redevance incitative pour la facturation complémentaire de 2016.

Le projet de grille qui a été présentée a été élaboré en tenant compte :

- d'une TVA soustraite de l'ancien tarif pour les particuliers, que ce soit sur la part abonnement ou le prix du litre
- d'une TVA ajoutée à l'ancien tarif pour les professionnels pour la partie abonnement, celle-ci est révisée passant de 150 à 166 € HT pour tout type de bac professionnel
- d'un prix au litre qui reste le même pour les particuliers ou les professionnels
- de tarifs arrondis à deux décimales sauf pour le prix au litre arrondi à quatre décimales
- les couleurs permettent de comparer l'ancien tarif et celui proposé par type d'usager (la plupart des professionnels ayant capacité de récupérer la TVA).

VŒUX DU MAIRE

Le Maire et le conseil municipal présenteront leurs vœux à la salle des fêtes le 14 janvier prochain.

REPAS DES AINÉS

Le repas des aînés est fixé au 12 février 2017

SALLE DES FÊTES

M. MEYROU demande des explications concernant la réunion pour la réservation de la salle des fêtes par les associations.

Il indique que certaines utilisent des passe-droits pour obtenir les réservations.

Le débat s'engage et M. MEYROU préconise dans ce cas de facturer l'utilisation de la salle des fêtes au membre du bureau qui la réserve.

M. RABOISSON est indigné par la procédure détournée de la Ste de chasse et quitte la salle des débats.

Le Maire décide de convoquer le président de la Ste de chasse.

TAP

Mme POUGET et la commission TAP ont relevé des dysfonctionnements dans les activités périscolaires.

Le Maire recevra la responsable des TAP qui devra justifier de ses activités début novembre.

TELETHON

Le Maire a participé à une réunion concernant l'organisation du téléthon le 20 novembre prochain.

A cet effet il propose d'organiser un thé dansant à la salle des fêtes de Montcaret ;

Il a pris contact avec M. BORNERIE pour trouver un animateur pour cette manifestation.

La séance est levée à 23h 30

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO	Absent	Florentine POUCHIN N'GAPELE	Absente
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	
Alain BATAc		Sébastien BAGGIO	Absent
Hélène DENOST	Absente	Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	Absent